

UNE DRÔLE DE VISION DE LA CONFIANCE

L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE POUR LES FAMILLES ET LES ÉLÈVES
L'ÉCOLE DE LA SUSPICION ET DU CONTRÔLE
POUR LES PERSONNELS

La loi « pour une école de la confiance », réalisation phare du ministre Blanquer et son équipe a été marquée par l'article 1 qui annonçait la couleur :

« L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. »

La perspective de la mise en application de cet article a été l'occasion de nombreuses inquiétudes légitimes qui ont alimenté les revendications contre ce projet. Depuis la rentrée dernière, ce projet est mis en œuvre, et les occasions ne manquent pas de constater et de combattre les effets de cette vision de l'éducation sur les conditions de travail des collègues et sur les transformations de l'École qu'il engendre.

Aujourd'hui, en pleine crise sanitaire qui impacte déjà lourdement nos conditions de vie et nos conditions de travailleurs.euses, les faits sont accablants quant à la gestion du personnel par l'Éducation Nationale.

Au mépris du soin pris pour le lien avec les élèves et leurs familles, au mépris de notre santé, au mépris de nos droits, le contrôle, la répression, la pression continuent d'être exercé.e.s par les différents échelons de la hiérarchie :

- déplafonnement des retenues sur salaires pour fait de grève par le ministère.
- courrier du DASEN aux IEN
- mail personnel et accusateur d'IEN pour questionner le contenu pédagogique du travail fourni pour assurer la soi disant continuité
- listage des enseignant.e.s volontaires sans garde-fou.

Par un communiqué intersyndicale du 22 avril 2020 des organisations CGT, FO, FSU et Sud de l'Ariège, nous avons appris que le DASEN de l'Ariège demandait aux IEN ainsi qu'aux chef.fe.s d'établissement d'établir une liste des collègues afin de « garder mémoire nominative des engagements remarquables et remarqué ; l'inverse est aussi vrai... »

Extrait de courrier du Dasen de l'Ariège

"Engagement des personnels :

Il reste important d'avoir une juste connaissance de l'engagement des différents personnels placés sous votre responsabilité, aussi est-il nécessaire de :

- Garder mémoire des enseignants volontaires pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires
- Garder mémoire et transmettre chaque semaine à sp09 la liste des enseignants volontaires et présents pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires
- Etablir un état des lieux précis du soutien scolaire effectué durant la semaine du 14 au 17 avril pour transmission à sp09
- D'une manière générale garder mémoire nominative des engagements remarquables et remarquables ; l'inverse est aussi vrai..."



DES « DÉRIVES » OU UN FONCTIONNEMENT STRUCTUREL ? SUD EDUCATION ECRIT AU DASEN*

Dans chaque circonscription il existe déjà une liste d'enseignant-es volontaires pour des questions d'organisation du service d'accueil pour les professions essentielles, selon les critères gouvernementaux. Nous demandons au DASEN de nous indiquer si ces listes ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL d'une part et d'autre part si elles ont été remontées par les circonscriptions auprès de ses services. En effet, ces listes seront peut être utilisées pour distribuer la prime décidée par le président de la République allant jusqu'à 1000 euros aux « fonctionnaires qui ont dû faire face à un surcroît d'activité pour remplir les missions de service public pendant le confinement ».

Après le courrier du Dasen de l'Ariège, après les listes des enseignant-es volontaires, après les IEN qui remettent en cause le professionnalisme des enseignant-es sur simple appel de parents sans se poser la question sanitaire au sujet des agents dont ils ont la charge en pleine pandémie...nous ne pouvons que nous inquiéter du rôle que joue la hiérarchie dans cette crise.

Comme nos camarades de l'Ariège, « nous ne pouvons que constater le fossé entre d'un côté le discours ministériel lénifiant de la « bienveillance » et de la « confiance », et de l'autre la surveillance institutionnalisée. La période est propice à toutes les dérives, de la tentation de céder aux sirènes du tout-numérique avec les risques de destruction de la vie privée que cela implique, jusqu'à la délation.

Nous serons extrêmement vigilant.e.s quant aux mails discriminatoires qui pourront être envoyés dans les établissements scolaires et les écoles.

NOTRE INTERROGATION EST AUJOURD'HUI CLAIRE ET SIMPLE, Y RÉPONDRE LE SERA TOUT AUTANT :

**M. LE DASEN,
POUVEZ-VOUS NOUS CONFIRMER QUE LE
GENRE DE DEMANDE FAITE DANS LE 09,
N'A PAS ÉTÉ FAITE DANS LE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE ?**

* courrier au DASEN en date du 11 Mai 2020



Retrouver nos contacts,
les dernières communications et publications sur

www.sudeduc31.org